

Veuillez lire attentivement les renseignements suivants avant de remplir le formulaire.

Qu'est-ce qu'un formulaire de procuration?

Un formulaire de procuration est un document important. En effet, vous (le mandant) donnez à la personne de votre choix (mandataire) le pouvoir d'agir en votre nom auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (la Société) pour effectuer une transaction¹ relative à votre dossier.

Vous devez remplir, signer et dater la procuration si vous ne pouvez pas vous présenter à la Société et que vous désirez autoriser une autre personne (mandataire) à vous représenter. La personne qui vous représente (mandataire) agit en votre nom.

Une fois remplie, la procuration contient des informations confidentielles qui pourraient être utilisées à d'autres fins. Par conséquent, la Société vous recommande de remettre une procuration uniquement à une personne en qui vous avez confiance et d'en conserver une copie.

Dans le présent formulaire, on entend par :

Mandant : Personne qui donne le pouvoir à une autre personne de la représenter et d'effectuer une transaction en son nom auprès de la Société.

Mandataire : Personne qui accepte de vous représenter et d'effectuer une transaction pour vous auprès de la Société.

Cédant : Personne qui vend ou qui donne un véhicule.

Acquéreur : Personne qui devient propriétaire d'un véhicule (ex. : personne qui achète un véhicule, qui hérite d'un véhicule, qui reçoit un véhicule sous forme de don, etc.).

¹ Voir section 1 du formulaire *Pouvoir de la procuration*.

Pour que la procuration soit acceptée :

- 1) Toutes les sections requises doivent être remplies selon les instructions.
- 2) La procuration ne doit pas comporter d'inscriptions effacées, raturées ou modifiées.
- 3) Les **signatures** doivent être sous forme **manuscrite**. (Les signatures électroniques ou numériques seront refusées.)
- 4) Une télécopie ou une photocopie du formulaire dûment rempli peut être acceptée seulement si la ou les signatures requises sont originales.
- 5) La personne qui vous représente (mandataire) doit être **âgée de 18 ans ou plus** et doit présenter une pièce d'identité acceptée par la Société².
- 6) Si vous choisissez d'inscrire uniquement votre date de naissance à la section 1 – Renseignements sur le mandant, vous devrez fournir à la personne qui vous représente (mandataire) une pièce d'identité **originale** acceptée par la Société². La personne qui vous représente (mandataire) devra présenter votre pièce d'identité originale pour effectuer la transaction en votre nom.

Si vous avez un permis de conduire du Québec valide et que vous inscrivez le [numéro de référence de votre permis de conduire du Québec](#) à la section 1 – Renseignements sur le mandant, la personne qui vous représente (mandataire) n'aura pas à présenter l'une de vos pièces d'identité originale.

2 Pièces d'identité originales acceptées par la Société :

- | | | |
|--|---------------------------------|---|
| – Permis autorisant la conduite d'un véhicule | – Carte de résident permanent | – Permis de chauffeur autorisé |
| – Carte d'identification pour examen délivrée par la Société | – Passeport | – Carte d'identité d'un agent de la paix |
| – Certificat de citoyenneté canadienne avec photo | – Certificat de statut d'Indien | – Carte d'identité d'un membre des Forces canadiennes |
| | – Carte d'assurance maladie | |

Transfert de véhicule

Si vous vendez ou donnez votre véhicule, remplissez et signez les sections 1, 2 et 3A.

ATTENTION! Tant qu'il est immatriculé à votre nom, on peut vous attribuer la responsabilité de toute infraction commise avec le véhicule. C'est votre responsabilité de vous assurer que l'immatriculation a été faite au nom de l'acquéreur. Si la personne qui vous représente (mandataire) n'effectue pas le transfert de véhicule, vous demeurez responsable du véhicule.

Si vous faites l'acquisition d'un véhicule, remplissez et signez les sections 1, 2 et 3B.

Le transfert sera refusé à la personne qui vous représente si le kilométrage déclaré à la section 2 ou 3B est inférieur à celui déclaré lors de l'immatriculation précédente. Vous pourrez alors demander des explications au cédant ou vous présenter en personne si vous désirez tout de même autoriser la Société à procéder au transfert.

Véhicule immatriculé en commun (deux noms inscrits au dossier : copropriété ou colocation)

Tous les copropriétaires ou colocataires doivent se présenter pour effectuer un transfert de véhicule. Pour chaque personne absente, une procuration devra être présentée³.

Don ou vente d'un véhicule entre particuliers liés :

Pour le don ou la vente d'un véhicule immatriculé au Québec entre particuliers **liés**, les deux parties doivent présenter :

- le formulaire [Déclaration de transaction entre particuliers liés portant sur un véhicule routier immatriculé au Québec \(VD-80.1\)](#) de Revenu Québec, dûment rempli;
- un document prouvant le lien³.

Pour éviter les mauvaises surprises

Avant de procéder au transfert, vérifiez que le véhicule peut être immatriculé en composant le 1 800 361-7620 ou en utilisant le service en ligne Vérifier le droit d'immatriculer un véhicule en accédant à [SAAQclic](#).

³ Pour tout renseignement additionnel ou pour connaître les documents acceptés pour la preuve de lien, contactez le Centre de relations avec la clientèle de la Société au 1 800 361-7620, ou consultez le site Web de la Société (saaq.gouv.qc.ca).

Avec vous,
au cœur de votre sécurité

Note : Remplissez le formulaire en lettres majuscules à l'encre noire ou bleu foncé.
Assurez-vous de remplir, de signer et d'imprimer les 2 pages du formulaire pour toute transaction impliquant un transfert de véhicule

Section 1 – Renseignements sur le mandant, le mandataire et la procuration (À remplir pour toute transaction.)**Renseignements sur le mandant** (personne qui se fait représenter)

Nom		Prénom	
Téléphone		Numéro de permis de conduire du Québec	
Adresse	Numéro	Rue	Appartement
Ville, village ou municipalité		Province	Code postal
Numéro de référence du permis de conduire du Québec Si vous inscrivez le numéro de référence de votre permis, la personne qui vous représente n'aura pas à fournir votre pièce d'identité originale pour effectuer la transaction.		OU	Fournissez une pièce d'identité officielle et inscrivez votre date de naissance (Année-Mois-Jour) Si vous n'inscrivez pas le numéro de référence de votre permis, vous devez inscrire votre date de naissance et fournir à la personne qui vous représente (mandataire) une pièce d'identité originale acceptée par la Société.

Renseignements sur le mandataire (personne majeure qui accepte de représenter le mandant)

Nom		Prénom		Numéro de permis de conduire du Québec	
Adresse	Numéro	Rue	Appartement		
Ville, village ou municipalité		Province		Code postal	

Pouvoir de la procuration

J'autorise la personne mentionnée ci-dessus (mandataire) à me représenter pour la transaction suivante :

Immatriculation (Remplissez la section 2.)

- ☐ Remiser/Déremiser un véhicule
☐ Mettre un véhicule au rancart
☐ Remplacer une plaque et/ou un certificat d'immatriculation
☐ Transfert de véhicule (Remplissez la section 3.)
☐ Autre (précisez) : _____

Permis

- ☐ Annuler le permis de conduire
☐ Autre (précisez) : _____

Cette procuration est valide jusqu'au (Année-Mois-Jour) :

N'oubliez pas de vous assurer auprès de la personne qui vous représente (mandataire) qu'elle pourra se présenter dans un point de service de la Société **avant** la date de la fin de validité de la présente procuration.**J'ai signé les présentes**

Signature du mandant

Lieu de signature (Ville)

Date (Année-Mois-Jour)

Les informations demandées dans cette section se trouvent sur le certificat d'immatriculation du véhicule (sauf le kilométrage).

Section 2 – Renseignements sur le véhicule (À remplir pour toute transaction concernant un véhicule.)**Description du véhicule**

Marque	Modèle	Année	Numéro de plaque
Numéro d'identification du véhicule (NIV)		Kilométrage (selon l'odomètre)	☐ kilomètres ☐ milles

Veuillez remplir la page suivante si la transaction concerne le transfert d'un véhicule.

Dans le cas d'un transfert de véhicule, remplissez l'une des sections suivantes :

- **Section 3A :** Si vous vous faites représenter (mandant) pour un transfert de véhicule et que vous **vendez ou donnez** un véhicule (cédant);

OU

- **Section 3B :** Si vous vous faites représenter (mandant) pour un transfert de véhicule et que vous **faites l'acquisition d'un véhicule**.

Section 3A – Déclaration de transfert (À remplir si vous vendez ou donnez un véhicule.)

Déclaration du cédant qui se fait représenter (mandant)

☐ Je déclare que j'ai vendu mon véhicule pour la somme de _____ \$.

☐ Je déclare que j'ai donné mon véhicule.

Nom du nouveau propriétaire (en caractères d'imprimerie)

Plaque d'immatriculation du véhicule portant le numéro :

☐ Je déclare que j'ai cédé ma plaque d'immatriculation à l'acquéreur.

☐ Je déclare que je conserve ma plaque d'immatriculation.

Signature du cédant

OU

Section 3B – Déclaration de transfert (À remplir si vous faites l'acquisition d'un véhicule.)

Déclaration de l'acquéreur qui se fait représenter (mandant)

☐ Je déclare que l'odomètre indique : _____ ☐ kilomètres
☐ milles

☐ J'accepte d'utiliser la plaque d'immatriculation qui est déjà sur le véhicule.

☐ Je demande une nouvelle plaque d'immatriculation.

☐ Je veux utiliser la plaque d'immatriculation portant le numéro : _____

Signature de l'acquéreur

Renseignements personnels

La Société ne recueille que les renseignements personnels qui sont indispensables à l'exercice de ses attributions et à l'application des lois dont elle a la responsabilité en tout ou en partie. Son personnel autorisé traite de façon confidentielle les renseignements personnels qui lui sont confiés. Ils peuvent être communiqués à ses mandataires et à certains ministères et organismes, y compris ceux situés à l'extérieur du Québec, le tout conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Ils peuvent aussi servir aux fins de production de statistiques, d'étude, de sondage, d'enquête ou de vérification. Omettre de les fournir peut entraîner un refus du service demandé. Vous pouvez consulter les renseignements personnels vous concernant, en obtenir une copie ou les faire corriger.

Pour plus d'information, consultez la Politique de confidentialité de la Société à saaq.gouv.qc.ca/confidentialite ou téléphonez au Centre des relations avec la clientèle de la Société.